

DELIBERATION N° 85/02-12 : OUVERTURE DE CREDITS

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, indique à l'Assemblée que l'ouverture de crédits supplémentaires est nécessaire à l'équilibre du budget 1984 :

Il propose :

- Section d'investissement :

Dépenses :

Pg 9/84 Achat véhicules	9 000 F
Pg 11/84 Ordinateurs écoles	500 F
Pg 19/84 Travaux divers dans les écoles	100 F
Pg 22/84 Signalisation Zone Industrielle	4 100 F
Protection P.N.	37 500 F
Pg 10/81 Ecole maternelle J. Prévert	1 600 F
Article 16 : emprunt (remboursement)	710 F
Article 1423 : remboursement T.L.E.	15 100 F

Dépenses :

Article 604 Combustibles	40 000 F
Article 607 Fournitures scolaires	10 000 F
Article 611 Rémunération du personnel temporaire	130 000 F
Article 621 Impôts et taxes foncières	2 500 F
Article 643 classes de neige	20 000 F
Article 680 Dotation aux amortissements	203 000 F
Article 828 Titres annulés	26 335 F

Recettes :

Article 7339 Recouvrement traitement	60 000 F
--------------------------------------	----------

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver les ouvertures de crédits ci-dessus.